

Liberté Egalite Fraternite PUBLIQUE

Fiche de résultat de test antigénique de la Covid-19

Données démographiques et de contact du patient :

Nom de naissance: NORAZ

Prénoms: ELISE

Date de naissance: 03/10/2002

Données concernant la réalisation du test : Nom du professionnel: GIANFORCARO Prénom du professionnel: Valerie

Profession: Infirmier

Adresse postale: 95 rue rene thom 38330 montbonnot FR

Numéro de téléphone mobile: 0675752564

Courriel: elise.noraz@orange.fr

Identifiant (RPPS ou ADELI): ADELI_386864151 Date et heure de prélèvement: 11/09/2022 18:37

Je soussigné Valerie GIANFORCARO certifie que ELISE NORAZ né(e) le 03/10/2002 a bénéficié le 11/09/2022 du test "SARS-CoV-2 Test Antigénique (code 94558-4)" dont le résultat s'est avéré :

POSITIF

Ci-dessous votre Certificat de rétablissement COVID numérique UE de test positif à présenter lors d'un contrôle du PASS SANITAIRE.

Merci de privilégier la présentation d'une version imprimée de ce document. Important : une photo ou capture d'écran ne sera pas valide.

Tout savoir sur le Pass Sanitaire et ses conditions de validité : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

En cas de résultat positif, si votre schéma vaccinal est complet ou si vous êtes un enfant de moins de 12 ans*, l'isolement est désormais d'une durée de 7 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date de prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 5 jours, vous pouvez sortir d'isolement à deux conditions ; vous effectuez un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif, et vous n'avez plus de signes cliniques d'infection depuis 48h. Si le test réalisé est positif ou si vous ne réalisez pas de test, l'isolement est maintenu à 7 jours.

Si vous êtes une personne non vaccinée ou avec un schéma vaccinal incomplet, l'isolement est d'une durée de 10 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 7 jours, vous pouvez sortir d'isolement à deux conditions ; vous effectuez un test antigénique et celui-ci est négatif, et vous n'avez plus de signes cliniques d'infection depuis 48h. Si le test réalisé est positif ou si vous ne réalisez pas de test, l'isolement est maintenu à 10 jours.

* Pour les enfants de moins de 3 ans, se référer au protocole des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Le pass sanitaire ne doit pas être utilisé pendant cette période. Contactez rapidement votre médecin traitant (si vous n'en avez pas, vous pouvez appeler le 0 800 130 000 - service et appel gratuit - pour être orienté vers un professionnel de

Déclarez rapidement vos cas contacts sur https://declare.ameli.fr/listermescascontacts et prévenez-les. L'Assurance Maladie vous communiquera les consignes à suivre par SMS ou téléphone. Dans l'attente, vous pouvez consulter la page dédiée aux cas positifs sur le site ameli.fr (En cas de test positif au Covid-19 | ameli.fr | Assuré). La déclaration de vos cas contact sur le site https://declare.ameli.fr/listermescascontacts est très importante, elle permettra à l'Assurance Maladie de leur adresser par SMS les consignes sanitaires adaptées à leur situation.

Dans le cadre de la stratégie de freinage de la propagation des variantes du Sars-Cov2, vous êtes invité à réaliser dans les meilleurs délais un test RT-PCR de criblage qui permettra d'identifier si vous êtes porteur d'une variante afin de renforcer les mesures pour limiter la propagation de cette souche.

En cas de résultat négatif, soyez prudent, vous êtes tout de même susceptible d'être porteur du virus en faible quantité, non encore détectable. Vous pouvez donc transmettre le virus à d'autres personnes. Continuez à respecter scrupuleusement les gestes et mesures barrières pour ne pas mettre en danger votre entourage et notamment les personnes les plus vulnérables. Téléchargez l'application mobile "TousAntiCovid" pour être alerté et alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19, trouver les dernières informations concernant la diffusion de l'épidémie et faire d'autres démarches comme l'édition d'attestations dématérialisées. La mobilisation collective est l'outil de lutte le plus efficace contre l'épidémie.

Dans tous les cas, vous trouverez des conseils personnalisés sur le site https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/.

Si vous devez vous faire tester à nouveau ou si vous souhaitez orienter vos proches vers un lieu de dépistage, trouvez les lieux à côté de chez vous sur la carte https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid. Sur Dépistage Covid vous pourrez trouver les temps d'attente aux lieux de dépistage indiqués par les utilisateurs et contribuer vous-même à donner votre ressenti

Date:

Marque et référence du test

Numéro de lot :

GIANFORCARO Date de péremption :

Ce test ne constitue qu'une orientation diagnostique. Après avoir été informé, le patient à donné son accord pour la réalisation de ce test. 15 Hameau fleuri

Valérie GIANFORCARO Tampon et/ou signature du professionnel

1 le routoir - 38240 MEYLAN Tél. 06 42 45 86 41

Nº Adéll : 386864151

38330 MONTBONNOT-ST-MAP